

La Procédure

1^{ère} étape : Inscriptions sur internet (www.admission-postbac.fr)

⇒ **Je crée mon dossier de candidature** via la rubrique «accéder à mon dossier», puis «vous n'avez pas encore de dossier 2014-2015», puis «première visite».

⇒ **Je prends connaissance** de la charte des droits et devoirs du candidat puis je saisis mon INE (Identifiant National Elève) et ma date de naissance.

⇒ **Je vérifie et renseigne** les différentes rubriques composant mon dossier. Un numéro de dossier APB et un code confidentiel s'afficheront : les noter pour les connexions suivantes.

⇒ **Je saisis mes candidatures**, toutes formations confondues (je peux faire jusqu'à 36 candidatures toutes filières confondues avec un maximum de 12 par grande filière).

⇒ **Lorsque je suis sûr(e) d'un choix, je le valide** (toute candidature validée ne pourra plus être supprimée). La validation me permet de commencer à constituer mon dossier papier ou d'effectuer les saisies demandées pour les dossiers dématérialisés.

⇒ **Je classe mes vœux**. Le classement que j'effectue conditionne la proposition d'admission qui me sera faite. Je n'aurai qu'une proposition par phase d'admission. Elle entraînera une démission automatique des vœux de rang inférieur.

⇒ **Je constitue mes dossiers papier** et je les envoie au plus tard le 2 avril. En me reconnectant début mai, je vérifie qu'ils sont bien parvenus dans les établissements d'accueil et qu'aucune pièce n'est manquante.

⇒ **Pour les dossiers dématérialisés** j'effectue toutes les saisies qui me sont demandées en ligne au plus tard le 2 avril (lettre de motivation, bulletins...).

2^{ème} étape : Consultation de ma proposition d'admission

A chaque phase d'admission, je dispose de 5 jours pour répondre à la proposition d'admission qui m'est faite. Par exemple, la 1^{ère} phase commence le lundi 8 juin à 14h et se termine le samedi 13 juin à 14h. Si je ne réponds pas, je serai automatiquement démissionné(e) et ma place sera proposée à un autre candidat.

Mes possibilités de réponse sont :

☐ **«oui définitif»** : j'accepte définitivement la formation qui m'est proposée et j'abandonne les éventuels vœux mieux classés sur lesquels je pouvais être en attente ;

☐ **«oui mais»** : je réserve ma place dans la formation qui m'est proposée mais je reste candidat(e) pour une formation mieux classée sur laquelle je suis en attente ;

☐ **«non mais»** : je refuse la formation qui m'est proposée mais je reste candidat(e) pour une formation mieux classée sur laquelle je suis en attente ;

☐ **«démission»** : je renonce définitivement à la formation proposée et à toute candidature sur le site.

3^{ème} étape : Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

Si j'ai répondu «oui définitif»:

Les dates et conditions d'inscription sont propres à chaque établissement d'accueil et vous seront communiquées sur le site, vous devez vous y conformer. Cette inscription est obligatoire pour intégrer l'établissement d'accueil.

Les Dates à retenir

1 décembre 2014 : ouverture du portail national admission-post bac et de son espace d'informations pour les candidats.

20 janvier-20 mars (18h) 2015 : saisie des candidatures.

À partir du 20 janvier 2015 : phase d'orientation active.

20 janvier – 31 mai 2015 : classement des vœux.

2 avril 2015 :

- Pour les dossiers papier, date limite de validation et d'envoi dans les établissements d'accueil.

- Pour les dossiers dématérialisés, date limite de modification et de validation en ligne.

5 mai-8 mai 2015 : consultation en ligne pour vérifier si les dossiers papiers envoyés sont arrivés et sont complets.

8 juin 2015 (14h) au 13 juin 2015(14h) : 1ère phase d'admission et réponses des candidats.

25 juin 2015 (14h) au 30 juin 2015 (14h): 2ème phase d'admission et réponses des candidats.

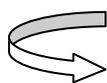
14 juillet 2015 (14h) au 19 juillet 2015 (14h): 3ème phase d'admission et réponses des candidats.

26 juin 2015 (14h) : début de la procédure complémentaire (pour les candidats sans proposition ou en attente d'une admission, cette procédure permet de reformuler des candidatures sur les places vacantes).

15 septembre 2015 : fin de la procédure complémentaire.

Logement/bourse : www.crous-bordeaux.fr

Les demandes de bourses d'enseignement supérieur et de logement en résidence universitaire sont rassemblées dans un seul document, le "Dossier social étudiant". Demandez-le entre le 15 janvier et le 30 avril 2015.



+ d'infos sur onisep.fr → au lycée, au CFA
→ la procédure admission post bac
et sur admission-postbac.fr → le guide du candidat